



RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2025 05 03
 Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
 Lors de sa réunion du 24 juin 2025

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Patricia ROUVREAU *(en remplacement de Thierry FAVREAU)*, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Philippe MOREAU, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY.

Excusés : Thierry FAVREAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET.

Attribution des marchés de travaux d'extension du R+2 du siège administratif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération porte depuis 2020 le projet d'agrandissement de son siège administratif. La construction de la structure ainsi que l'aménagement du RDC et du R+1 ont fait l'objet d'une première phase qui s'est achevée en 2024.

Le bâtiment a été inauguré le 27 septembre 2024.

Afin de poursuivre l'aménagement du R+2 du siège, une consultation de travaux allotie a été lancée selon la procédure adaptée le 24 février 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 31 mars 2025.

25 plis ont été déposés par les candidats suivants avant la date limite de remise des offres :

- Lot 1 - Revêtements de sols souples - 6 plis
- Lot 2 - Plafonds suspendus - Isolation plafond - 5 plis
- Lot 3 - Peintures intérieures - 2 plis
- Lot 4 - Menuiseries intérieures - 4 plis
- Lot 5 - Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre - Isolation plafond - 3 plis
- Lot 6 - Nettoyage de parachèvement - 1 pli
- Lot 7 - Electricité - 4 plis
- Lot 8 - Chauffage - Ventilation - Plomberie - 1 pli

Le montant estimatif des travaux s'élève à 279 000 € HT.

Le Bureau Communautaire est invité à attribuer les marchés au vu du rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis à savoir :

- Prix : 60 % ;
- Valeur technique sur la base des éléments du mémoire technique 40 % dont :
 - *Méthodologie d'exécution des travaux - 25 %*
 - *Moyens humains affectés au chantier et cohérence avec le délai d'exécution auquel s'engage le candidat dans son acte d'engagement - 15 %*

Le lot n°6 - Nettoyage de parachèvement a été déclaré sans suite par décision du Président pour défaut de concurrence, une seule offre ne donnant pas totale satisfaction ayant été déposée.

Ce lot, estimé à 2 400 € HT, sera relancé ultérieurement selon la procédure adaptée en sollicitant plusieurs propositions auprès de prestataires.

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération

ZAÉ du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Bureau Communautaire est invité à approuver le rapport d'analyse des offres, le classement qui en résulte et à attribuer les marchés aux candidats classés premiers des 7 autres lots de la consultation.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-1, R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,

Vu le BP 2025,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte ;

Article 2 : d'attribuer les marchés relatifs aux travaux d'aménagement du R+2 de l'extension du siège administratif aux candidats classés 1^{ers} pour chacun des lots, soit :

- Lot 1 - Revêtements de sols souples : ABC Revêtements pour un montant de 22 104.08 € HT ;
- Lot 2 - Plafonds suspendus - Isolation plafond : TECHNIPLAFONDS pour un montant de 22 514.17 € HT ;
- Lot 3 - Peintures intérieures : LAIDIN pour un montant de 28 529.44 € HT ;
- Lot 4 - Menuiseries intérieures : MCPA pour un montant de 31 443.95 € HT ;
- Lot 5 - Cloisons sèches - Plafonds plaques de plâtre - Isolation plafond : GUIGNE pour un montant de 43 855.48 € HT ;
- Lot 7 - Electricité : SNGE Ouest pour un montant de 28 800 € HT ;
- Lot 8 - Chauffage - Ventilation - Plomberie : GATEAU FRERES pour un montant de 80 000 € HT.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés avec les candidats retenus et à prendre tout acte d'exécution des marchés conclus ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à attribuer et à signer le lot 6 Nettoyage de parachèvement relancé avec le candidat classé en 1^{ère} position selon les critères de jugement définis, et ce dans la limite de 2 400 € HT et à prendre tout acte d'exécution du marché conclu.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Givrand, le 26 juin 2025

Le Président,

François-BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 JUIL. 2025
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 JUIL. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.